

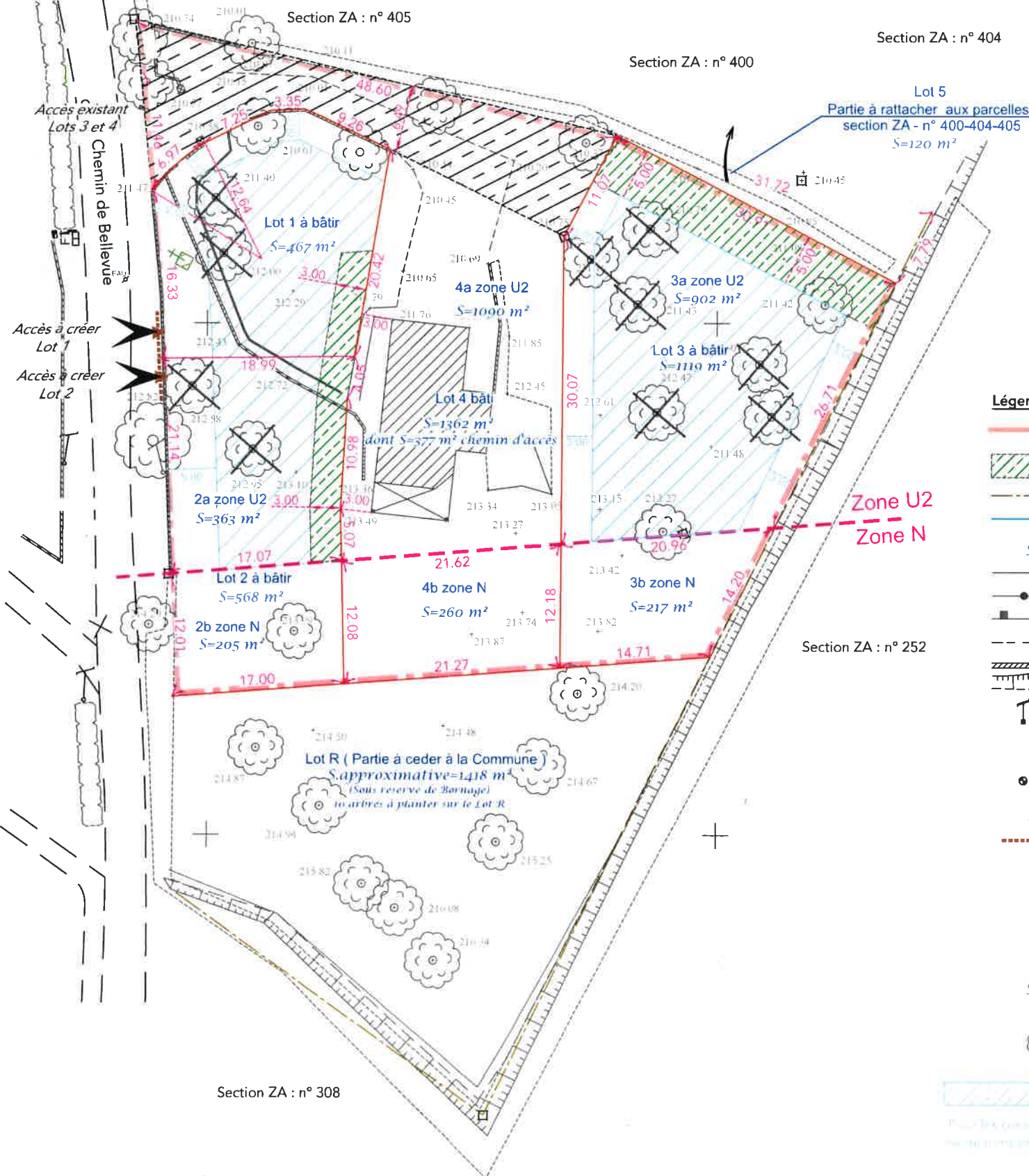
DP10

Plan de Division



Assiette de la Servitude à constituer pour piétons, vélos, véhicule et réseaux :

Fonds dominant : Lot 3
Fonds servant : Lot 4



Légende :

- Périmètre du Lotissement
- Zone non aedificandi
- Représentation fiscale pour information.
- Limite réelle déjà définie.
- $S = x\text{ m}^2$ Surface.
- État des lieux.
- Clôture légère.
- Clôture poteaux béton.
- Bord chaussée.
- Mur, muret.
- Talus.
- Poteau béton, bois.
- Borne OGE nouvelle.
- Borne OGE existante.
- Piquet, clou d'arpentage.
- Appartenance, mitoyen et privatif.
- Zone d'accès au Lot (Largeur : 4,00m imposée)
- X 10 Arbres à abattre et replanter sur lot R
- Lot x** Numéro du Lot.
- $S = \cdot\text{ m}^2$ Superficie [sous réserve d'alignement et de bornage contradictoire].
- Arbres existants

NOTA :
- Géoréférencement : classe 1
- RGF 93 (CC43)
- Précision Locale centimétrique